



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 août 2021

Date de la convocation :
13 août 2021

Nombre de représentants en
exercice : 7

Nombre de représentants
présents : 6

Dont :
Titulaires : 5
Suppléants : 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 août 2021, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Périscolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

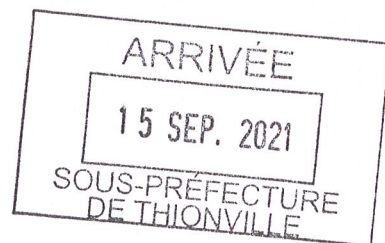
Mme Julie DISTEL (Boust)
M. Michel HERGAT (Entrange)
M. Bertrand MATHIEU (Escherange)
M. Daniel DUBUISSON (Hagen)
M. BAUR Denis (Kanfen)

Suppléant :

M. MICHEL Thierry (Evrange)

Absents :

Mme Marie-Caroline DUMAS (titulaire) et M. Eric GONAND (suppléant) représentant la commune de Basse Rentgen.



3 – Validation du projet éducatif

Délibération n°2021-15

Rapporteur Mme Julie DISTEL

Le projet éducatif mentionné à l'Article L.227-4, ainsi qu'aux articles R.227-23 à R.227-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est un document écrit et obligatoire qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur. Il prend en compte les besoins spécifiques des mineurs accueillis dans l'organisation de la vie collective.

Le Syndicat Intercommunal ECLOS, créé par arrêté préfectoral du 22 juillet 2021, s'inscrit dans la continuité du travail entrepris depuis ces dernières années par l'Association ECLOS sur la qualité de service et la place de l'enfant dans nos structures.

Secrétaire de séance :
M. Bertrand MATHIEU

Dans ce contexte, une commission s'est chargée de travailler sur un projet éducatif adapté, projet présenté en Annexe 1.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet éducatif annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
KANFEN, le 23 août 2021

Le Président

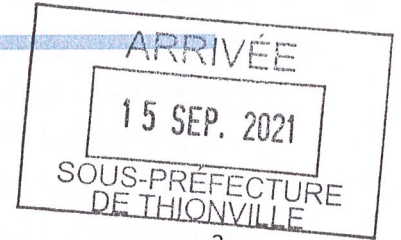
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Michel HERGAT



PROJET EDUCATIF

Sommaire



1. Présentation du Syndicat Intercommunal de gestion du périscolaire	2
2. Sa compétence	2
3. Ses services.....	2
Pour les 3 à 12 ans.....	2
L'Accueil Périscolaire.....	2
Les Mercredis	2
L'Accueil Extrascolaire (ALSH)	2
Pour les adolescents.....	2
Le Foyer	2
Les Camps.....	2
4. Ses objectifs.....	3
5. Ses moyens.....	3
Moyens mobiliers et immobiliers.....	3
Moyen humains.....	4
Budgets.....	4
Tarifs.....	4
6. Son fonctionnement.....	4

1. Présentation du Syndicat Intercommunal de gestion du périscolaire

Le Syndicat est créé en 2021 à l'initiative des maires des communes du territoire de l'association ECLOS avec l'aide de celle-ci. Au 1er septembre 2021 il assure la gestion de cinq centres d'accueil de jeunes enfants à Boust, Entringe, Escherange, Kanfen et Basse-Rentgen

Son Comité Syndical est constitué d'élus désignés par les 7 communes qui le compose.

2. Sa compétence

Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres, les compétences qui lui ont été transférées à savoir :

La compétence Périscolaire : organisation et gestion des accueils périscolaires

La compétence Extrascolaire : organisation et gestion des activités extrascolaires

Le Syndicat se veut être :

- un mode de garde de qualité pour les familles
- un complément de l'école dans une démarche d'éducation populaire
- une offre de loisirs ludiques, culturels, artistiques, sportifs, la plus diversifiée possible
- une ouverture sur l'extérieur, un appui amical, un point d'ancrage social, un lieu d'échange avec la garantie de sécurité physique et morale des jeunes et des enfants accueillis.

3. Ses services

Pour les 3 à 12 ans

L'Accueil Périscolaire

Matin : prise en charge, collation, animation.

Midi : prise en charge, repas, animation pour tous et temps calme pour les petits.

Soir : prise en charge, collation, détente, atelier différent chaque soir, avec modulation selon l'âge (voir projet pédagogique).

Les Mercredis

Activités thématiques avec modulation en fonction de l'âge.

L'Accueil Extrascolaire (ALSH)

Programme thématique sur la semaine avec modulation selon l'âge, incitation à des inscriptions à la semaine, invitation des familles en fin de programme.

Pour les adolescents

Le Foyer

Accueil régulier et sécurisé, constitution d'un groupe, activités choisies par le groupe, sensibilisation aux conduites à risques, à la citoyenneté, responsabilisation dans la réalisation des projets.

Les Camps

Préparation avec engagement du groupe : recherche de la destination, choix des activités, responsabilisation des jeunes sur les moyens mis en œuvre (y compris financement) pour la réalisation du projet, information et implication des familles.

4. Ses objectifs

Accueillir des enfants de toutes origines sociales et leur apprendre à connaître l'autre à travers ses idées, ses coutumes, prôner la tolérance et la solidarité.

Permettre un développement harmonieux de l'enfant en complément de l'école :

- développer ses talents et acquérir des savoirs faire artistiques, culturels ou sportifs
- découvrir des jeux et des pratiques variés.

Apprendre aux enfants les règles de la vie sociale : santé, sécurité, hygiène, politesse, respect de l'environnement.

Favoriser l'équilibre nutritionnel et l'éveil au goût.

Contribuer à l'autonomie de l'enfant :

- gestes de la vie courante
- recherche d'information
- prise de parole et justification
- responsabilisation et participation.

Sensibiliser les enfants et les adolescents à la citoyenneté par l'implication dans la vie locale.

Permettre un fonctionnement démocratique et participatif (enfants, parents, animateurs et partenaires institutionnels).

Faire de l'équipe d'animation un acteur fort du projet par :

- la pérennisation des postes
- la promotion interne
- la formation continue
- une politique d'objectifs négociés.

Être un acteur du territoire par le développement du lien social à travers des actions d'animation à caractère évènementiel.

Être un partenaire des autres acteurs sociaux et plus particulièrement des enseignants.

5. Ses moyens

Moyens mobiliers et immobiliers

Les locaux et les meubles sont mis à disposition par les municipalités ; ils sont en utilisation exclusive ou partagée.

Ils comprennent les salles d'activités, les lieux de restauration, les espaces sportifs couverts ou extérieurs suivant les précisions de la convention signée avec chaque collectivité.

Les matériels appartiennent au Syndicat.

Le Syndicat veille à respecter les réglementations en vigueur pour les accueils d'enfants.

Le Syndicat est accompagné par la Ligue de l'enseignement de Moselle et le Centre de Gestion.

Moyen humains

L'équipe est majoritairement structurée et stabilisée sur des postes en CDI de droit public ou des titulaires de postes de la fonction publique territoriale :

- Une équipe de coordination, avec pour missions : la gestion des personnels, les relations inter-centres, les relations avec les institutions et les fournisseurs ainsi que le Comité Syndical. Elle veille au respect du projet éducatif.
- Un responsable sur chacun des cinq centres, embauché à minima avec un niveau bac et BAFD ou BEATEP pour mettre en place et gérer les projets pédagogiques, assurer les liaisons avec les familles et diriger l'équipe d'animateurs du centre.
- Des animateurs pour encadrer les enfants et mettre en place des activités prévues dans les projets.

Remarque : à chacun de ces niveaux il est demandé une grande autonomie (assortie de la responsabilité) mais aussi une grande capacité créative.

- Des vacataires/CEE avec BAFA ou non pour compléter les équipes lors des ALSH.

Un plan de formation est mis en place annuellement avec incitation pour tous à se professionnaliser et offrir au Syndicat des compétences larges et profondes.

Des réunions de l'équipe sous la responsabilité du coordonnateur ou de ses adjoints sont faites chaque mois pour harmoniser les projets et les mutualiser si possible. Echanges de compétences et aides mutuelles sont ainsi possibles.

Des temps de travail hors présence des enfants sont inclus dans les emplois du temps de chaque animateur.

A l'embauche, chaque personnel est informé outre des conditions de travail, des consignes de sécurité, des projets éducatif et pédagogique, du règlement intérieur et du fonctionnement du Syndicat.

Budgets

Les budgets sont différenciés -à la demande de la CAF- pour chaque type d'accueil : périscolaire, mercredi, foyer ado, ALSH, séjours vacances et en deux parties distinctes : moins de 6 ans et plus de 6 ans.

Les responsables ont pour mission de gérer les lignes budgétaires relatives à l'animation, les petits matériels et les transports.

Tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement ; sur recommandation de la CAF, ils sont dégressifs en fonction des ressources des familles.

Les tarifs tiennent compte des participations financières de la CAF et des autres partenaires.

6. Son fonctionnement

Le fonctionnement du Syndicat est défini par les statuts et le règlement intérieur.